



ARRÊTÉ N° 20-009

Portant nomination du délégué à la protection des données

Le Président de l'université Jean Moulin,

Vu le règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, communément appelé règlement RGPD, notamment son article 37 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 70-17 ;

Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'élection à la présidence de l'université Jean Moulin de Monsieur Jacques COMBY, professeur des universités, lors du conseil d'administration du 17 mai 2016 ;

Vu la candidature de M. Mathieu SOUCHER,

Arrête

Article 1. – Monsieur Mathieu SOUCHER, ingénieur d'études contractuel, est nommé délégué à la protection des données à compter du 6 janvier 2020.

Article 2 – M. Mathieu SOUCHER est rattaché hiérarchiquement au président de l'université et fonctionnellement au directeur général des services. Il ne recevra aucune instruction pour l'exercice de ses missions.

Article 3. – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le 15 janvier 2020

Le Président de l'université Jean Moulin

Jacques COMBY

